

Monétaire

•

ISR



Épargne Éthique Monétaire

Épargne Éthique Monétaire est une SICAV ISR qui permet de placer sa trésorerie sur un horizon à court terme.

Classification SFDR

Article 8

Horizon d'investissement

3 mois

Profil du fonds

Monétaire

100 %

Risque*



Épargne Éthique Monétaire en bref...

- Une SICAV monétaire euro
- Une SICAV investie dans les émetteurs privés et les États les plus responsables d'un point de vue Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG)

Investir dans un OPC monétaire

Investir dans le marché monétaire vise à placer des liquidités sur un horizon de placement court. Il s'agit des OPC les plus prudents. La rentabilité attendue est fonction du niveau des taux d'intérêt à court terme qui reflètent les conditions de placement sur le marché monétaire. La capacité du gérant à optimiser cette performance permet d'espérer une meilleure rémunération que le taux de l'argent au jour le jour.

Une gestion monétaire de conviction

L'analyse financière classique consolidée par l'analyse ESG conditionne un choix et oriente la sélection des titres selon les échéanciers de flux et les niveaux de rémunérations considérés. L'étalement des flux permet de gérer les besoins de liquidités de la SICAV pour faire face aux variations de son passif (souscriptions et rachats).

Épargne Éthique Monétaire est une SICAV monétaire qui intègre, au-delà de l'analyse financière, une analyse des pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) des émetteurs cotés et des États.

Cette gestion permet d'encourager les entreprises à progresser dans la prise en compte de ces enjeux et d'approfondir la connaissance des investissements pour une meilleure maîtrise des risques.

Un univers d'investissement purement monétaire

Le portefeuille est essentiellement investi en instruments du marché monétaire, titres de créances négociables et obligations en euros, émis par des entreprises privées ou par un État souverain de cette zone.

Les approches socialement responsables et financières sont complémentaires et donnent du sens à vos investissements.

Alexis ROBERT

Gérant monétaire depuis 2017



* L'indicateur synthétique de risque SRI (Synthetic Risk Indicator) va de 1 (risque faible) à 7 (risque élevé). La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Tous les risques ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l'indicateur de risque. Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section "Principaux risques" du Prospectus. Produit destiné à des clients prêts à accepter un risque de perte en capital et ne nécessitant pas une connaissance approfondie des marchés financiers. Cf. verso. Les références à un label ou une récompense ne préjugent pas des résultats futurs de la SICAV ou du gestionnaire.

Processus d'investissement

01 Sélection de l'univers d'investissement

Univers initial : émetteurs financiers et non financiers

Analyse macroéconomique : analyse du risque pays, de la courbe des taux, des supports financiers et non financiers

Analyse financière du sous-jacent : analyse crédit des émetteurs financiers et non financiers

Processus PRISME :

- Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG et de l'intensité carbone selon la note PRISME ;
- Exclusions sectorielles (armements controversés, tabac, jeux, charbon, énergies fossiles non conventionnelles, gaz & pétrole, pesticides, huile de palme) et des paradis fiscaux ;
- Gestion des sociétés controversées.

02 Notation des valeurs

Critères d'appréciation

- **Émetteurs financiers :** activité, diversification, rôle dans le système financier national, stratégie, qualité des fonds propres, des actifs...
- **Émetteurs non financiers :** leviers financiers, qualité du métier, besoins de financement

03 Construction du portefeuille

Elle dépend :

- de la note fondamentale et de la note PRISME ;
- des contraintes techniques et des facteurs de risque ;
- des caractéristiques techniques du titre, en particulier les clauses protectrices et garanties ou suretés éventuelles ;
- de la liquidité des titres ;
- des règles de diversification par émetteur et de l'impact de chaque position sur les facteurs de risque.



Agir : Le vote et le dialogue

Ecofi place la politique de vote et de dialogue au cœur de sa démarche de responsabilité. Sa politique de vote s'exerce de manière systématique pour les sociétés de gestion françaises et le plus largement possible pour les entreprises étrangères.

Cette démarche est renforcée par le dialogue avec les entreprises les plus controversées.

Ecofi interpelle ainsi les entreprises sur des enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance majeurs : éthique des affaires, diversité et égalité homme-femme, approvisionnement en huile de palme...



Focus intensité carbone

L'intensité carbone (calculée avec les émissions scope 1, 2, 3) est intégrée dans notre processus PRISME. L'intensité carbone de nos fonds ISR doit être systématiquement inférieure à celle de leur univers ESG¹.



Focus parité H/F

12
PAI

Le fonds intègre parmi ses objectifs de gestion, l'écart de rémunération non ajusté entre les sexes (PAI 12)² en veillant à avoir un écart inférieur à celui de son univers d'investissements¹.

¹Pour en reporter au Code de Transparence disponible sur notre site internet www.ecofi.fr.

²Les *Principal Adverses Impacts* sont liés au règlement SFDR, permettant d'évaluer les incidences négatives en matière de durabilité.

Avantages

- Une régularité de performance
- Des investissements dans des émetteurs de qualité
- Un processus PRISME rigoureux

Inconvénients et risques

- Risque de taux, crédit
- Risque de gestion discrétionnaire
- Pas de garantie en capital
- Risque de durabilité

Caractéristiques

Classification AMF : Monétaire

Code ISIN : Action C : FR0010219899 -

Action I : FR0011048537

Forme juridique : SICAV de droit français

Classification SFDR : Article 8. Ce fonds promeut des critères ESG mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

Dépositaire/Conservateur : Caceis BANK France

Valorisateur : Caceis FUND Administration

Société de gestion : Ecofi

Date de création : 6 juin 1985

Devise de valorisation : Euro

Zone géographique : Zone Euro et OCDE

Indice de référence : L'indicateur de référence de la SICAV est l'€STR. Néanmoins, il est rappelé que la SICAV n'est ni indicienne ni à référence indicienne, sa gestion étant discrétionnaire au sein de son univers d'investissement. Elle ne vise pas à répliquer son indicateur de référence.

Conditions de souscriptions/rachats : Chaque jour (J) avant 13h00 sur la valeur liquidative du jour (J) (cours inconnu) - Règlement J

Valeur initiale de la part : Action C : 1 524,49 € - Division de la valeur liquidative par 10 le 29 août 1995 - Action I : 1 000 €

Frais de gestion : Action C : 1,196 % TTC maximum (TTC) de l'actif net - Action I : 0,35 % TTC maximum (TTC) de l'actif net

Commissions de souscription/rachat : Néant

Contact : +33 (1) 44 88 39 00 - contact@ecofi.fr

Document non contractuel. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.

Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le prospectus complet (et en particulier le Document d'Information Clé ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 12 boulevard de Pesaro CS 10002 - 92024 Nanterre Cedex ou sur notre site internet www.ecofi.fr. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Cet OPC n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.

GRUPE
CREDIT COOPERATIF

